

Enquête pratiques phytosanitaires en grandes cultures 2014

Grandes cultures : moins de traitements qu'au niveau national mais peu d'évolution entre 2011 et 2014

En 2014, la grande majorité des surfaces de blé tendre, maïs grain, orge, triticale, blé dur, colza, tournesol et maïs fourrage ont nécessité au moins un traitement phytosanitaire. Le colza est l'espèce qui en reçoit le plus grand nombre, près de six. Pour chaque espèce enquêtée, le nombre de traitements est plus limité dans la région qu'au niveau national. La protection de l'applicateur phytosanitaire est complète sur à peine la moitié des surfaces : un progrès est donc possible. Le raisonnement des traitements par l'exploitant est essentiellement basé sur les observations qu'il réalise dans ses cultures et sur les conseils qu'il reçoit de la part des fournisseurs. Les pratiques de réduction de l'usage des phytosanitaires sont diffusées principalement par les fournisseurs. Le désherbage mécanique est pratiqué sur le quart des surfaces de maïs et sur le tiers de celles en tournesol. L'agriculture biologique, qui se pérennise, se démarque nettement de l'agriculture conventionnelle eu égard au nombre de traitements phytosanitaires. Les pratiques agronomiques évoluent.

L'enquête pilotée par le ministère en charge de l'agriculture sur les pratiques phytosanitaires en grandes cultures relative à la récolte 2014, fait suite à celle réalisée en 2011. Inscrite dans le cadre du plan Ecophyto, son objectif est de décrire l'usage des produits phytosanitaires et son évolution, tout en apportant des informations concernant les itinéraires techniques.

La protection phytosanitaire est moindre qu'au niveau national

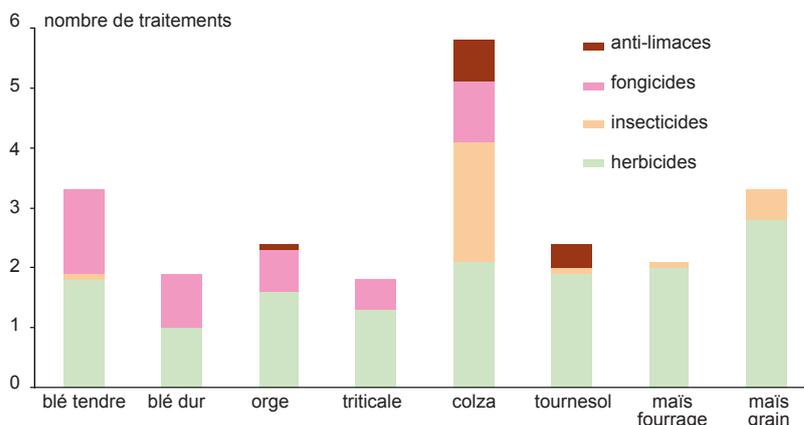
La quasi-totalité du colza et du maïs fait l'objet d'au moins une intervention phytosanitaire. C'est également le cas de plus de 90 % des surfaces de tournesol, de blé, un peu moins pour l'orge. Seul le triticale fait exception, puisqu'un quart de ses surfaces ne reçoit aucun traitement. Le nombre moyen de traitements

phytosanitaires est différent selon les espèces. Le colza nécessite davantage de traitements, près de 6, car c'est la seule espèce qui nécessite une protection à la fois herbicide, fongicide, insecticide et anti-limaces.

Le nombre de traitements est moins élevé sur la région qu'au niveau national pour chacune des 8 espèces enquêtées. Cette tendance se retrouve généralement au niveau de l'indicateur de fréquence de traitement (voir page 2), excepté pour le maïs grain.

En Auvergne-Rhône-Alpes, la comparaison de 2014 avec 2011, toutes deux caractérisées par un printemps sec suivi d'un été pluvieux, montre une relative stabilité du nombre de traitements sur chaque espèce, au lieu d'une augmentation au niveau national.

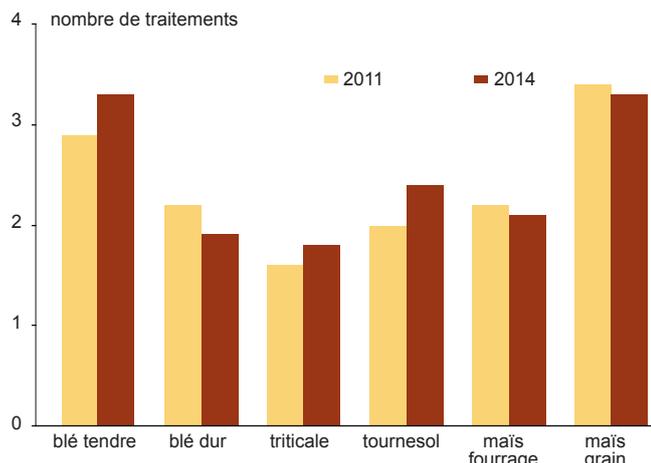
La protection phytosanitaire a pour socle les herbicides



Légende : le colza a reçu en moyenne 5,8 traitements répartis en 2,1 herbicides, 2 insecticides, 1 fongicide et 0,7 anti-limaces

Source : Agreste - Enquête pratiques phytosanitaires grandes cultures 2014

Le nombre de traitements est stable en Auvergne-Rhône-Alpes



Le colza et l'orge n'étaient pas enquêtés en 2011 dans la région.

Sources : Agreste - Enquête pratiques culturales grandes cultures 2011-
Enquête pratiques phytosanitaires grandes cultures 2014

Deux indicateurs pour mesurer les traitements :

Nombre de traitements : nombre de produits, hors adjuvants, appliqués lors des différents passages ; un produit appliqué deux fois compte pour deux traitements et un mélange de deux produits compte également pour deux traitements.

Indicateur de fréquence de traitement (IFT) : indicateur de suivi de l'utilisation des produits phytosanitaires correspondant au nombre de doses de référence utilisées par hectare au cours d'une campagne culturale. Cet indicateur prend en compte le nombre de traitements effectués, le dosage de chacun d'eux ainsi que la surface traitée.

Dans la présente publication, c'est l'IFT moyen total avec traitement de semences qui est pris en compte alors que l'indicateur nombre de traitements n'en tient pas compte.

Pour plus d'information voir le site du ministère : <http://agriculture.gouv.fr/indicateur-de-frequence-de-traitements-phytosanitaires-ift>

Une protection diversifiée et adaptée à chaque espèce

Les herbicides sont les produits phytosanitaires dont l'emploi est le plus généralisé. Ils sont utilisés sur quasiment la totalité des surfaces des espèces couvrant lentement le sol (maïs, colza, tournesol), un peu moins fréquemment sur les céréales à paille, comme le triticale. Au niveau national, ces tendances se retrouvent mais, pour chaque espèce, l'utilisation des herbicides est encore plus fréquente. Les fongicides sont employés sur la majorité des surfaces de céréales à paille et de colza ; par contre, ils sont rarement utilisés sur les autres espèces ; ces différences s'expliquent par leurs risques sanitaires respectifs. Sur les céréales à paille les maladies cryptogamiques sont très fréquentes, à la base des tiges (piétin verse, rhizoctone), sur les feuilles (septoriose, rouilles, oïdium...), ou sur les épis. Se préserver vis-à-vis de ces maladies est nécessaire pour maintenir l'objectif de rendement ou pour répondre aux fortes exigences sanitaires des filières (mycotoxines par exemple). Sur colza, les maladies cryptogamiques (slérotinia, alternaria...) peuvent également engendrer de grosses pertes.

Les insecticides sont épanchés sur plus de 90 % des surfaces de colza et sur 40 % du maïs grain, mais sont peu utilisés sur les céréales à paille. En effet, le colza est successivement attaqué par les altises, les charançons et les méligèthes. Le maïs doit être protégé vis-à-vis de la pyrale. La récolte précoce du maïs fourrage, en

Moins de traitements dans la région qu'au niveau national

Culture	Région	France	nombre de traitements en culture	IFT moyen total
blé tendre	Région	France	3,3	3,3
			6,6	4,9
blé dur	Région	France	1,9	2,5
			4,5	4,2
orge	Région	France	2,5	2,8
			5,4	4,2
triticale	Région	France	1,8	2,1
			2,8	2,7
colza	Région	France	5,8	5,3
			8,0	6,5
tournesol	Région	France	2,4	2,8
			2,8	2,8
maïs fourrage	Région	France	2,1	2,4
			3,1	2,4
maïs grain	Région	France	3,3	3,1
			3,4	2,8

Source : Agreste - Enquête pratiques phytosanitaires grandes cultures 2014

limitant le risque de casse de la tige contribue, dans les secteurs infestés par la pyrale, à diminuer le besoin de traitement : c'est pourquoi la part de surface recevant un insecticide est moins élevée, au niveau régional et national.

Les anti-limaces sont souvent nécessaires sur colza et tournesol lorsque la levée a lieu en période pluvieuse.

Les régulateurs de croissance sont nettement moins utilisés en Auvergne-Rhône-Alpes qu'au niveau national. Ainsi, sur le blé tendre, seulement 8 % des surfaces régionales bénéficient de l'application d'un régulateur de croissance contre 50 % sur la France entière. Même constat sur l'orge pour

lequel ces taux sont respectivement de 5 % et 60 %.

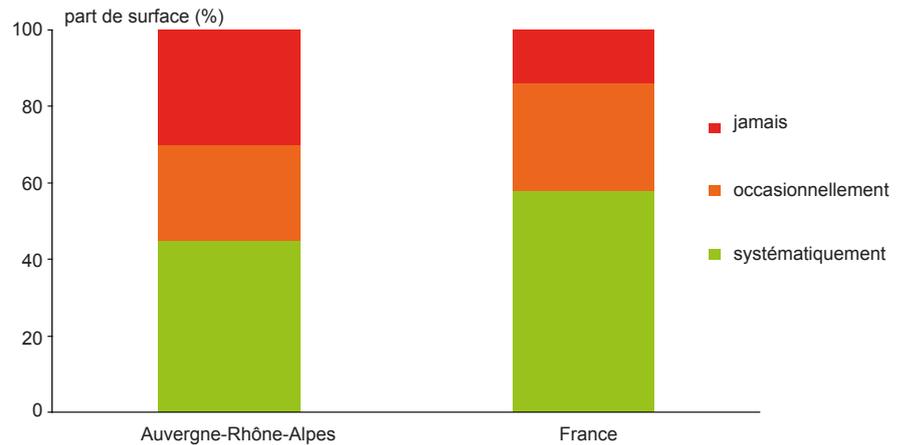
Comme à l'échelle nationale, 90 % des surfaces en agriculture conventionnelle reçoivent des semences traitées. Le traitement de la semence permet une protection fongicide sur environ 60 % des surfaces traitées et jusqu'à 87 % des surfaces traitées en blé dur (fonte de semis, carie, charbon). Une protection insecticide est moins souvent apportée avec 20 à 40 % des surfaces traitées (mouche grise des céréales, pucerons). Une protection vis-à-vis des oiseaux est également un objectif sur 20 % des surfaces traitées pour le maïs et le triticale.

Protection des applicateurs : de fortes marges de progrès

Le pulvérisateur phytosanitaire est en propriété sur l'exploitation pour 76 % des surfaces traitées, en CUMA pour 13 % et sur les 11 % de surface restants les traitements sont réalisés par des entreprises de travaux agricoles. Les CUMA traitent une plus grosse part de surface en maïs fourrage, triticale et orge, trois espèces cultivées en zone d'élevage. Les entreprises de travaux agricoles interviennent plus spécifiquement sur maïs grain avec des enjambeurs. Au niveau national, le pulvérisateur est plus souvent en propriété et deux fois moins souvent en CUMA que dans la région où cette pratique est plus courante chez les petites exploitations ou chez les poly-culteurs-éleveurs.

La protection de l'applicateur de produits phytosanitaires est systématiquement complète sur 45 % des surfaces d'Auvergne-Rhône-Alpes. En 2011 le constat était proche mais cette question étant formulée diffé-

La protection complète de l'applicateur est moins souvent mise en œuvre dans la région



Source : Agreste - Enquête pratiques phytosanitaires grandes cultures 2014

remment, la comparaison ne peut être qu'approximative. Les parcelles sur lesquelles les applicateurs de produits déclarent ne jamais se protéger sont plutôt petites. Dans ces situations les équipements de protection, souvent anciens, provoquent pour l'applicateur d'une part un inconfort, d'autre part un sentiment de ridicule

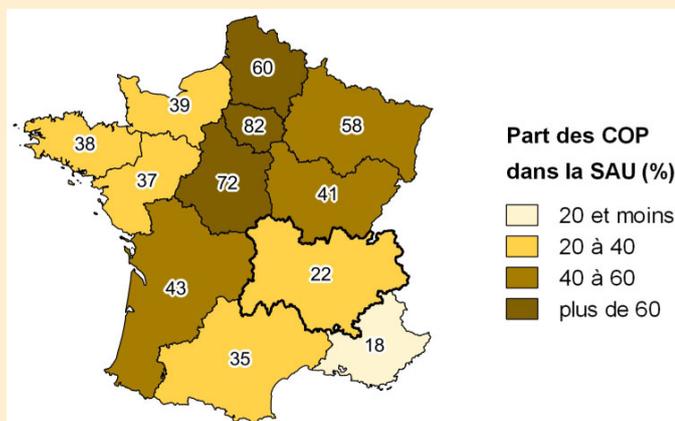
auxquels s'ajoute la réprobation des habitants du voisinage auprès desquels l'utilisation d'un masque renforce l'impression de toxicité du pesticide. Au niveau national, la protection des personnes qui réalisent les traitements reste faible, même si elle est un peu mieux assurée puisqu'elle est systématique sur 58 % des surfaces.

Une région pas vraiment céréalière mais performante en maïs

En Auvergne-Rhône-Alpes, les Céréales-Oléagineux-Protéagineux (COP) couvrent 640 000 hectares, soit 22 % de la SAU régionale et 5 % des surfaces nationales. Elles sont regroupées dans les vallées et les plaines : Limagne et axe Saône Rhône. Plus de 6 400 exploitations régionales sont spécialisées dans ces cultures mais la moitié d'entre elles sont de petite dimension économique (moins de 25 000 €

de production brute standard). Les exploitations spécialisées cultivent seulement 40 % des surfaces régionales de COP car elles sont importantes dans les élevages. Le blé tendre et le maïs grain dominant. Le triticale et le maïs fourrage, utilisés pour nourrir les animaux de la ferme, sont surtout présents dans les zones d'élevage. Le blé dur est essentiellement cultivé dans la Drôme.

En 2014, le rendement moyen du maïs, exceptionnellement bon dans la région, est supérieur à la moyenne nationale ; pour les autres espèces par contre, Auvergne-Rhône-Alpes présente des rendements inférieurs. Selon les années, la région obtient souvent des rendements performants pour le maïs mais modestes en céréales à paille.



Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

	surfaces (en hectares)	
	Auvergne Rhône-Alpes	région / France
blé tendre	217 690	4,3%
maïs grain	165 390	9,4%
orge	64 405	3,6%
triticale	60 870	15,7%
blé dur	6 980	2,4%
mélanges de céréales	3 670	6,8%
colza	36 915	2,5%
tournesol	34 065	5,2%
total céréales oléagineux protéagineux	639 736	5,3%
maïs fourrage	83 000	5,9%

Source : Agreste - SAA 2014

Raisonnement phytosanitaire : observations, conseils des fournisseurs sur fond d'habitudes

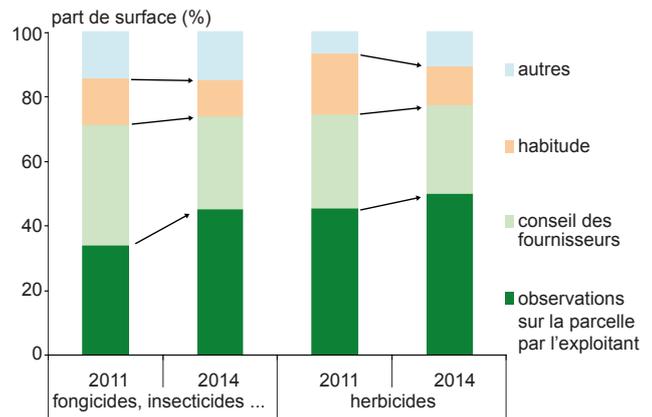
Les applications fongicides ou insecticides sont raisonnées, en premier lieu, sur les observations qu'effectue l'exploitant sur ses parcelles, décisives sur environ 40 % des surfaces. Des comptages plus précis sont même réalisés sur 9 % des surfaces de colza (piégeages d'altises, charançons, méligèthes). Les fournisseurs ont également un rôle prépondérant sur blé dur (pour 46 % des surfaces), sur tournesol (42 %) maïs grain et colza (39 %) ; ils sont moins présents sur le blé tendre (29 %) et les productions autoconsommées par les élevages (maïs fourrage, orge, triticale). Les habitudes servent de base aux interventions sur 10 à 20 % des surfaces : elles culminent à 24 % pour le blé dur mais se limitent à 3 % sur le colza pour lequel les arrivées de ravageurs doivent être surveillées de près. Les organismes indépendants de la vente (chambres d'agriculture, instituts techniques...), le bulletin de santé du végétal (BSV) et les bulletins de préconisations phytosanitaires certifiées ont une influence encore limitée. Au niveau national, les observations de l'exploitant ont plus d'importance que dans la région ; par contre, les fournisseurs et les habitudes ont moins de poids, surtout pour le blé dur.

Les applications herbicides sont raisonnées en majorité à partir des observations réalisées par les agriculteurs, mais les fournisseurs ont une influence essentielle en maïs et en tournesol. Les recommandations des organismes indépendants de la vente ont un très faible impact. Le constat

est le même au niveau national.

Par rapport à 2011, l'enquête montre en 2014 une progression des observations, une diminution des pratiques par habitude et l'accentuation de l'influence des fournisseurs pour le désherbage délicat du maïs et du tournesol ; la tendance nationale est semblable.

Davantage d'observations sur le blé tendre (évolution 2011-2014 du raisonnement)



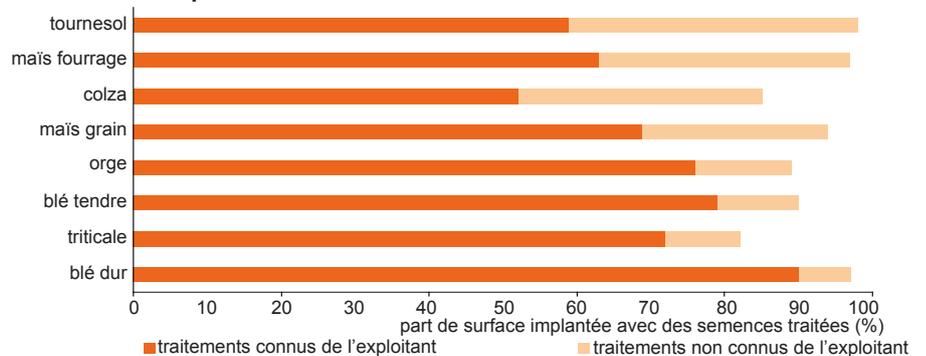
Sources : Agreste - Enquête pratiques culturales grandes cultures 2011 - Enquête pratiques phytosanitaires grandes cultures 2014

L'information phytosanitaire des exploitants (réglementation, santé, méthodes alternatives, ...)

est mise en place dans le cadre du plan Ecophyto est marquée, pour 88 % des surfaces, par leur formation au Certiphyto qu'ils doivent obligatoirement avoir obtenu. Les autres sources d'information liées à Ecophyto ont un impact moindre car elles demandent une démarche volontaire : la lecture du bulletin de santé du végétal par les exploitants ne concerne que 40 % des surfaces, la connaissance du réseau DEPHY, 30 % d'entre elles, le portail ecophytoPIC, 10 %. Le constat est le même au niveau national.

Les traitements réalisés sur les semences utilisées en agriculture conventionnelle ne sont pas toujours connus par les exploitants qui les achètent : toutes espèces confondues, pour 22 % des surfaces implantées avec des semences traitées, l'exploitant ne connaît pas le type de protection dont elles bénéficient. Ce manque de connaissance est particulièrement fréquent sur le tournesol, le colza, le maïs fourrage et le maïs grain ; il est nettement plus limité sur les céréales à paille.

Les exploitants connaissent mal le traitement des semences



Source : Agreste - Enquête pratiques phytosanitaires grandes cultures 2014

ÉCOPHYTO, pour produire mieux,

Le plan Ecophyto a pour objectif de réduire progressivement de moitié l'utilisation des pesticides à l'horizon 2025. Il s'appuie sur plusieurs dispositifs :

- le réseau de fermes de référence DEPHY qui, pour les grandes cultures en Auvergne Rhône-Alpes, regroupe une cinquantaine d'exploitations ;
- le bulletin de santé du végétal (BSV) dont une édition est spécifique aux grandes cultures ;
- le Certiphyto, formation indispensable

pour l'achat de produits phytosanitaires ; - EcophytoPIC, portail internet dédié à la lutte intégrée qui comporte une plateforme grandes cultures ;

- les certificats d'économie de produits phytosanitaires (CEPP), qui sont expérimentés depuis le 1er juillet 2016, visent à inciter les distributeurs à promouvoir auprès des utilisateurs des actions permettant de réduire l'utilisation, les risques et les impacts des produits.

Des contrôles réguliers, comme la révision des pulvérisateurs, accompagnent le plan.

En grandes cultures, cinq principaux leviers sont mobilisés pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires :

- allongement des rotations et introduction de cultures de printemps ;
- recours à des méthodes d'implantations innovantes ;
- mise en place de couverts végétaux ;
- faux semis et désherbage mécanique ;
- variétés résistantes ou tolérantes.

Ecophyto est une politique publique basée sur l'engagement volontaire et l'implication de très nombreux partenaires.

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Le-plan-Ecophyto>

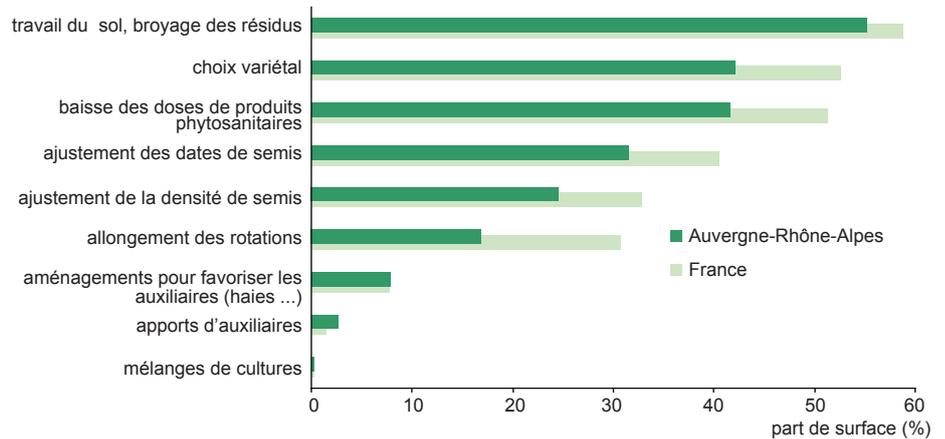
Des marges possibles de réduction des phytosanitaires

La réduction de l'usage des phytosanitaires est recherchée en développant diverses pratiques culturales souvent innovantes. En premier lieu, le travail du sol et le broyage des résidus sont optimisés sur plus de la moitié des surfaces pour permettre, en particulier, une destruction partielle des pyrales du maïs et de l'inoculum des maladies du colza. Le choix d'une variété moins sensible est également privilégié, surtout en blé tendre. Sur 40 % des surfaces, les agriculteurs choisissent une dose phytosanitaire inférieure à celle homologuée. L'ajustement de la densité de semis et l'allongement de la rotation sont également mis en œuvre, en particulier sur colza. Enfin, l'apport d'auxiliaires est réalisé essentiellement sur maïs (trichogrammes vis-à-vis de la pyrale) surtout en production de grain (8 % des surfaces), moins sur le maïs fourrage (3 %).

En Auvergne-Rhône-Alpes, 81 % des surfaces font l'objet d'au moins une de ces pratiques de réduction de l'emploi des produits phytosanitaires contre 89 % au niveau national.

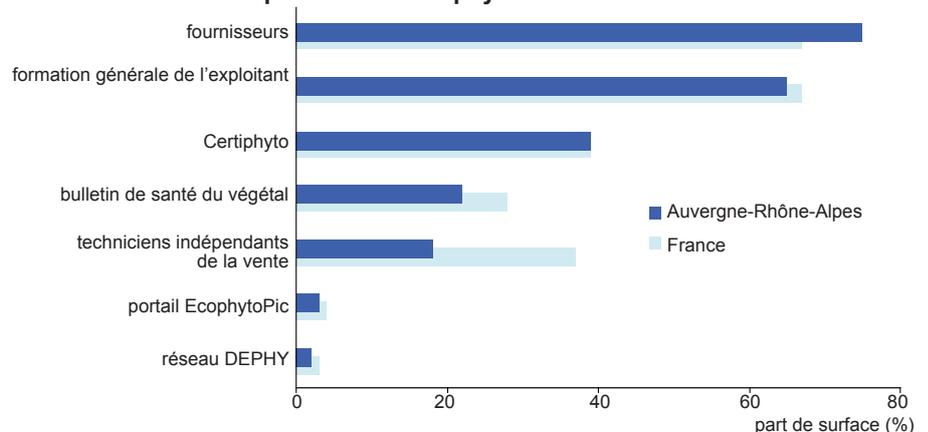
Les vecteurs d'informations qui permettent de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires sont en premier lieu les fournisseurs, surtout sur le maïs grain car cette espèce fait principalement l'objet de traitements herbicides, thème peu abordé sur le BSV qui concerne essentiellement les maladies et les ravageurs. Les fournisseurs sont plus proches des agriculteurs pour parler des problématiques de désherbage. Le BSV est plus utile sur le colza pour apporter des interprétations sur des modèles ou des résultats de piègeages.

Pratiques de réduction phytosanitaire : la région a une marge de progression



Source : Agreste - Enquête pratiques phytosanitaires grandes cultures 2014

Les fournisseurs sont les premiers vecteurs d'information pour réduire les phytosanitaires



Source : Agreste - Enquête pratiques phytosanitaires grandes cultures 2014

Une réduction d'emploi des produits phytosanitaires est recherchée pour plusieurs raisons : en premier lieu, sur 78 % des surfaces les agriculteurs déclarent vouloir diminuer les coûts de production. La deuxième raison avancée, sur 61 % des surfaces, est la préservation de leur propre santé. La limitation des risques de contamination des eaux est évoquée pour 53 % des surfaces. La tendance nationale est similaire.

Sur le maïs, la diminution du nombre de traitements en 2014 par rapport à 2011 pourrait être due aux mesures agro environnementales rémunérées (MAE) et à la pression des bioagresseurs ; par contre, cet effet bénéfique ne se retrouve pas sur les céréales à paille.

Le climat de l'année peut influencer le résultat de l'enquête

La campagne 2013-2014 s'est caractérisée par un hiver humide, un printemps sec suivi d'un été pluvieux puis d'un automne doux.

En conséquence, les céréales d'automne ont été semées avec retard. En hiver, elles furent victimes d'asphyxie avant de souffrir de manque d'eau au printemps. L'enquête montre que la rouille a exercé une forte pression sur 20 % des surfaces en blé tendre et sur 30 % d'entre elles en triticale. Les rendements ont tout de même été d'un bon niveau pour la région.

Le maïs a eu des problèmes de levée dus à la sécheresse et amplifiés par des dégâts d'oiseaux. Des attaques de taupins ont nécessité des re semis. Le maïs a ensuite bénéficié des nombreuses pluies estivales. La pyrale a eu une première génération très importante mais les basses températures de juillet et début août ont limité la seconde génération. La récolte n'a pas été affectée, atteignant un niveau record grâce d'une part à la forte pluviométrie estivale qui a permis de bons résultats en parcelles non irriguées, et d'autre part à la douceur automnale.

Le colza, après avoir été semé sans problème, a subi des attaques de limaces en

octobre. Au printemps les charançons ont été nombreux sur 16 % des surfaces et les méligèthes sur 10 % d'entre elles. L'état sanitaire était cependant très satisfaisant grâce à la sécheresse ce qui a permis de bons rendements.

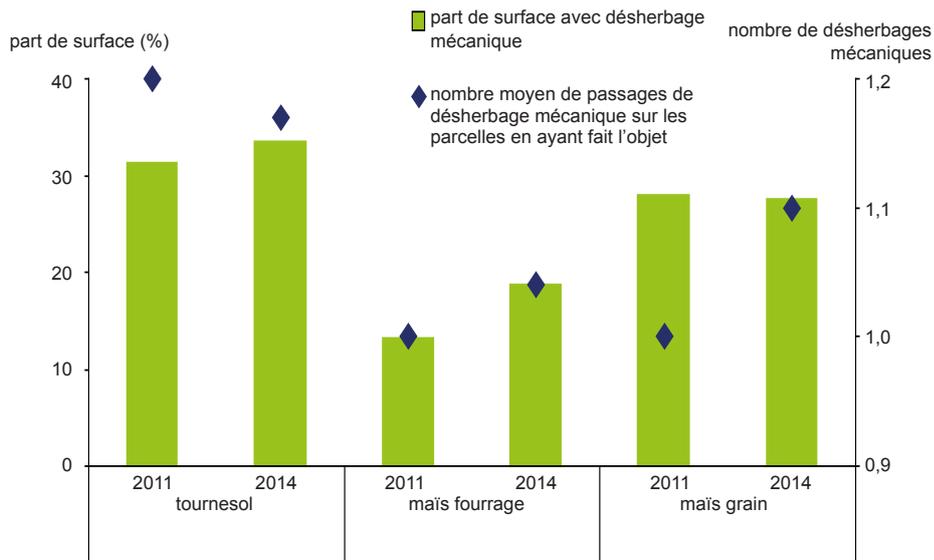
Le tournesol a eu une implantation difficile à cause de la sécheresse ; en été, les orages ont provoqué une verse parfois très importante et le développement de maladies sur capitules. La nuisance des oiseaux lors de l'implantation des cultures se double fréquemment d'une nuisance avant récolte. Le rendement a été plus faible qu'attendu.

Désherbage mécanique et faux semis : deux alternatives à la chimie intéressantes

Le **désherbage mécanique** est développé sur les espèces à large inter rang : 34 % des surfaces de tournesol, 28 % en maïs grain et 19 % en maïs fourrage. Au niveau national, ces taux sont assez nettement moins élevés (respectivement 25 %, 25 % et 14 %). En Auvergne-Rhône-Alpes, le désherbage mécanique est généralement réalisé en un seul passage. Par rapport à 2011, la part de surface dés herbée mécaniquement est stable sur le maïs grain et le tournesol mais en augmentation sur le maïs fourrage.

Le désherbage thermique est très marginal quelle que soit l'espèce, aussi bien au niveau régional que national.

Le désherbage mécanique se pérennise



Sources : Agreste - Enquête pratiques culturales grandes cultures 2011 - Enquête pratiques phytosanitaires grandes cultures 2014

Faux semis : travail du sol avant le semis pour faire lever les adventices, puis les dés herber avant de semer.

Le faux semis est pratiqué sur 32 % des surfaces de colza, 20 % de l'orge et du tournesol, 15 % du maïs grain et 12 % du blé tendre. Cette technique est encore moins développée sur le triticale (6 % des surfaces). Le niveau national confirme ces constats. Rappelons qu'un faux semis est efficace si, après une période humide permettant la germination des adventices, l'ensoleillement, voire le vent, permettent leur flétrissement.



Dés herbage mécanique : houe rotative sur maïs - © Draaf Auvergne-Rhône-Alpes

L'agriculture biologique se démarque et s'inscrit dans la durée

Les parcelles bio sont certifiées en moyenne depuis déjà 16 ans en blé tendre, 8 ans en orge et en triticale. Le moindre nombre de traitements en agriculture biologique par rapport à l'agriculture conventionnelle concerne à la fois les herbicides, les insecticides, les fongicides et les régulateurs de croissance pour le blé tendre, l'orge et le triticale, seules espèces dont le nombre de parcelles bio enquêtées dans la région est significatif.

Le blé tendre et l'orge reçoivent un nombre moyen de traitements nettement plus important au niveau national que sur la région en agriculture biologique.

Les semences utilisées en agriculture biologique sont majoritairement certifiées bio ; les dérogations permettant l'utilisation de semences conventionnelles non traitées sont très minoritaires.

Les oiseaux sont éloignés par effarouchement sur 27 % des surfaces de tournesol dont ils sont friands, et sur 15 % du maïs fourrage cultivé dans

des zones arborées où ils trouvent refuge. Les autres espèces ont rarement besoin d'effarouchement. Le tir ou le piégeage ne sont pratiqués que sur 2 % des surfaces de tournesol, jamais sur les autres espèces

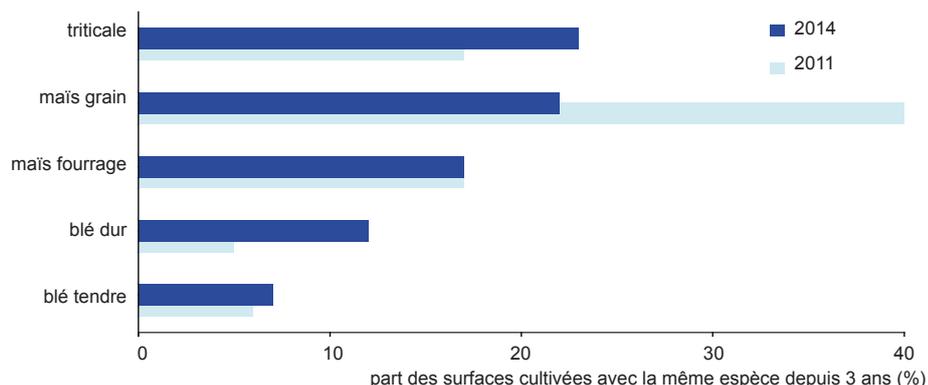
Les rendements moyens régionaux en agriculture biologique sont 50 % inférieurs à ceux de l'agriculture conventionnelle en blé tendre mais atteignent les deux tiers pour l'orge et le triticale. La tendance observée au niveau national est proche.

Les pratiques agronomiques évoluent

L'absence de rotation, mesurée par la succession de la même espèce sur la parcelle pendant 3 ans, est rencontrée sur 22 % des surfaces de maïs grain, 17 % pour le maïs fourrage et 23 % pour le triticale. Sur le maïs grain, cette absence de rotation s'explique par les contraintes liées au réseau d'irrigation et les bons résultats économiques. Pour le maïs fourrage et le triticale, l'explication tient plutôt en la rareté des terres labourables en zone d'élevage. Les autres espèces enquêtées sont davantage intégrées à une rotation. Par rapport à l'enquête réalisée en 2011, sur le maïs grain, le taux de surface sans rotation a baissé de près de moitié, passant de 40 % à 22 %. Cette forte diminution est à relier directement à la lutte obligatoire vis-à-vis de la chrysomèle du maïs qui imposait une rotation dans les zones contaminées.

Le taux de surface labourée est plus important sur la région qu'au niveau national pour chacune des espèces. Le labour constitue la base de la préparation du sol sur la majorité des surfaces pour chacune des huit espèces enquêtées ; le taux de surface labourée est le plus élevé avant un tournesol (90 %), et le moins élevé avant un colza (55 %). Par rapport à 2011, en Auvergne-Rhône-Alpes, le labour est réalisé sur une moindre part de surface du blé tendre mais il est toujours autant pratiqué pour les autres espèces. Les avantages du labour sont l'enfouissement des restes du précédent cultural, des adventices et du fumier mais il a aussi des inconvé-

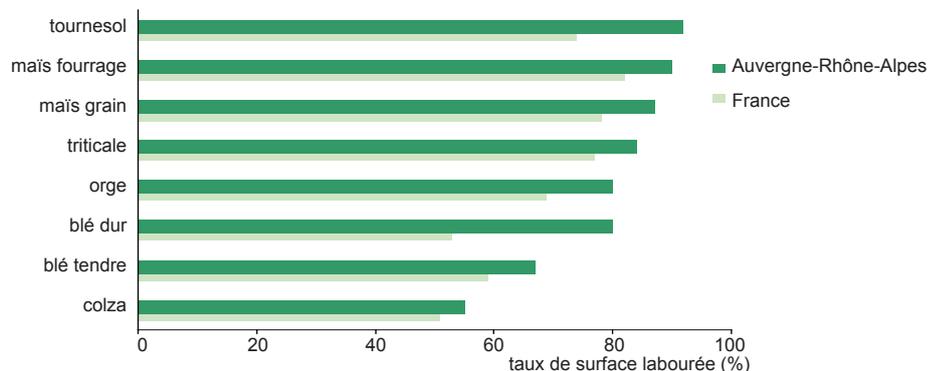
L'absence de rotation est fréquente sur le maïs et le triticale



Le tournesol est toujours intégré à une rotation.

Sources : Agreste - Enquête pratiques culturales grandes cultures 2011-
Enquête pratiques phytosanitaires grandes cultures 2014

Le taux de surface labourée est plus élevé dans la région qu'au niveau national



Source : Agreste - Enquête pratiques phytosanitaires grandes cultures 2014

nients : compaction, disparition de la couche d'humus superficielle, exposition à l'érosion, perturbation de l'écosystème du sol.

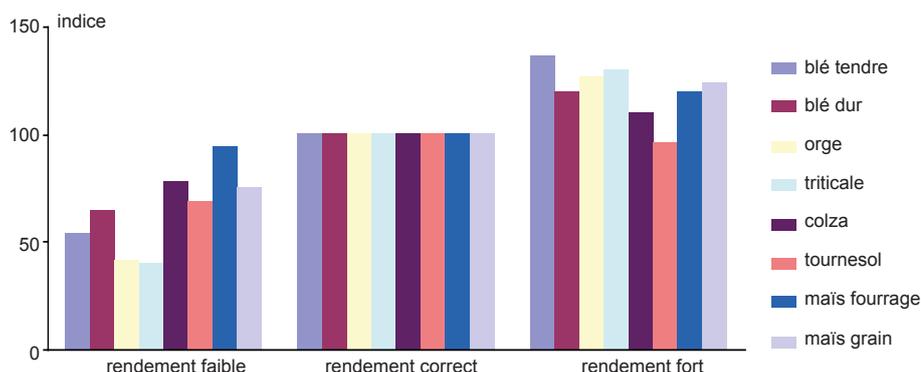
La dose moyenne d'azote minéral apportée par rapport à 2011 est en augmentation pour le blé tendre et le tournesol, mais elle est stable pour les autres espèces. Cette dose avoisine 150 kg par hectare pour le blé tendre, le maïs grain, le blé dur et le colza. Elle se limite à une centaine de kilos pour l'orge, le triticale et le maïs

fourrage, trois espèces préférentiellement cultivées par les exploitations d'élevage sur lesquelles des apports organiques viennent souvent compléter cette fertilisation minérale. Le tournesol, dont les besoins sont modérés, reçoit seulement une cinquantaine de kilos d'azote minéral en moyenne.

Pour chaque espèce, tournesol excepté, les rendements forts correspondent à des apports d'intrants un peu plus importants. Ce lien se vérifie aussi bien vis à vis de la dose d'azote minéral apportée que du nombre de traitements phytosanitaires, à la fois pour les herbicides, les insecticides et les fongicides. Le lien des rendements avec les intrants ressortait déjà de l'enquête 2011, au niveau national sur le blé tendre.

Denis Ginon

Rendement rime avec traitements en Auvergne-Rhône-Alpes (nombre total de traitements phytosanitaires)



L'indice 100 correspond à la pratique moyenne en rendement correct pour chacune des 8 espèces.

Source : Agreste - Enquête pratiques phytosanitaires grandes cultures 2014

Rendement aux normes : pour chaque espèce, ce rendement est qualifié de correct lorsqu'il est compris dans l'intervalle défini par le rendement moyen des parcelles enquêtées avec un écart inférieur à plus ou moins 20 %.

Résultats détaillés Auvergne-Rhône-Alpes en 2014

(en taux de surfaces)

		blé tendre	blé dur	orge	triticale	colza	tournesol	maïs fourrage	maïs grain
taux de surface ayant reçu au moins un traitement phytosanitaire	tous traitements	92	93	88	76	99	95	96	98
	herbicides	91	82	87	75	97	95	96	98
	fongicides	72	62	54	47	74	1	0	0
	insecticides	9	0	1	1	91	10	9	42
	régulateurs de croissance	8	0	5	0	2	0	0	0
raisonnement prioritaire pour les herbicides	observations sur la parcelle	50	52	47	61	37	31	34	42
	conseils des fournisseurs	27	36	34	21	34	43	30	40
	habitude	12	11	13	9	19	17	32	14
	autres	11	1	6	9	10	9	4	4
raisonnement prioritaire pour les fongicides et les insecticides	observations sur la parcelle	45	27	42	51	40	29	51	41
	conseils des fournisseurs	29	46	31	22	39	42	25	39
	habitude	11	24	14	15	3	19	18	13
	autres	15	3	13	12	18	10	6	7
pratiques de réduction phytosanitaire	travail du sol, broyage des résidus	54	45	45	46	65	57	45	66
	choix variétal	54	52	40	51	50	40	27	31
	baisse des doses phytosanitaires	43	39	41	32	49	37	37	44
	ajustement de la date de semis	34	29	33	42	40	30	26	25
	ajustement de la densité de semis	25	23	19	37	35	25	13	24
	allongement des rotations	19	9	25	13	28	21	20	9
	favoriser les auxiliaires	9	7	7	5	10	3	4	10
	apport d'auxiliaires	0	0	1	0	1	1	3	8
	mélange de cultures	0	0	0	0	1	0	1	0
principaux vecteurs d'information pour réduire les phytosanitaires	fournisseurs	73	75	71	67	71	78	74	85
	formation générale de l'exploitant	65	88	65	79	64	63	67	60
	Certiphyto	38	24	36	45	44	45	47	35
	bulletin de santé du végétal	25	33	17	21	35	18	7	24
	techniciens indépendants de la vente	24	7	14	13	22	18	23	12
	portail ecophytoPIC	4	2	2	0	4	1	3	4
désherbage mécanique	4	1	5	3	1	34	19	28	
faux semis	12	19	18	6	32	19	5	15	

Source : Agreste - Enquête pratiques phytosanitaires grandes cultures 2014

Méthodologie

Cette enquête pratiques phytosanitaires en grandes cultures décrit les interventions des agriculteurs, permettant ainsi de répondre à la demande de suivi du plan Ecophyto. Conduite au niveau national, elle a été réalisée dans les principales régions productrices de chaque espèce. Elle fait suite à l'enquête pratiques culturales en grandes cultures et prairies réalisée en 2011.

Sur la France entière, 21 000 parcelles ont été étudiées dont 2 500 en Auvergne Rhône-Alpes, réparties pour moitié en Auvergne et moitié en Rhône-Alpes. Dans la région, huit espèces sont concernées : blé tendre (634 parcelles), blé dur (105), orge (364), triticale (285), colza (265), tournesol (213), maïs grain (287) et maïs fourrage (352). Au niveau national, le pois protéagineux, la bet-

terave sucrière, la pomme de terre ont également été étudiés, de même que la canne à sucre pour la Guadeloupe et la Réunion.

Le champ de l'enquête inclut les cultures en mélange de plusieurs espèces mais exclut les cultures de semence. L'unité est la parcelle culturale : terres jointives, mêmes semences, mêmes apports, même précédent.

La période étudiée porte sur la campagne 2013-2014, après la récolte du précédent jusqu'à la fin de la récolte de la culture questionnée ; les traitements incluent ceux réalisés sur les cultures dérobées et les cultures intermédiaires pièges à nitrate (CIPAN) ou pour la destruction de la prairie précédente, du couvert végétal et des repousses du précédent.



Cette publication a été rédigée à partir des résultats de l'enquête pratiques phytosanitaires sur les grandes cultures en 2014 réalisée par le SSP dans le cadre d'une convention avec l'ONEMA.



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel - BP45 - 63370 Lempdes
Tél : 04 73 42 15 22 - Fax : 04 73 42 16 76
Courriel : sriset.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directeur de publication : Gilles Pelurson
Rédacteur en chef : Seán Healy
Composition : SRISSET Auvergne-Rhône-Alpes
Photos : © Draaf Rhône-Alpes
Impression : Atelier Barbet de Jouy
Prix : 2,50 €
Dépôt légal : décembre 2016
ISSN : en cours